

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Geoffroy Chodron de Courcel concernant l'intention de la France de quitter les structures militaires intégrées de l'OTAN (Paris, 10 mars 1966)

Légende: Le 10 mars 1966, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, communique à Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, le texte d'une lettre dans laquelle le président de la République française, Charles de Gaulle, annonce au Premier ministre britannique, Harold Wilson, l'intention de la France de retirer ses forces des commandements intégrés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Source: M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Chodron de Courcel, ambassadeur de France en Grande-Bretagne: Paris, 10 mars 1966, 18h49, T. nos 542 à 546. Réserve, très secret. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1966, Tome I, 1er janvier-31 mai. Paris: Imprimerie nationale, 2006. Numéro du document 165. pp. 418-419.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_geoffroy_chodron_de_courcel_concernant_l_intention_de_la_france_de_quitter_les_structures_militaires_integrees_de_l_otan_paris_10_mars_1966-fr-228b6027-f1ae-4edc-82a0-0940d4ab9348.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

165

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE
EN GRANDE-BRETAGNE.

T. n^{os} 542 à 546¹.

Paris, 10 mars 1966, 18 h. 49

Réservé, très secret.

Je vous communique ci-après le texte d'une lettre du général de Gaulle à M. Wilson remise par M. Couve de Murville, le 9 mars, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

Début de citation

Mon cher Premier ministre,

Avant que le gouvernement français prenne formellement contact sur le sujet avec le vôtre et avec ceux de nos alliés, je tiens à vous informer personnellement des intentions de la France en ce qui concerne certaines mesures d'ordre militaire auxquelles elle avait souscrit postérieurement à la conclusion de notre Alliance Atlantique.

Bien que la tension des rapports entre l'Est et l'Ouest ait heureusement diminué, la France est, pour sa part, disposée à renouveler le traité de Washington, tel qu'il fut signé le 4 avril 1949 et dont les obligations peuvent se terminer dans trois ans, mais en raison, d'une part, des changements accomplis pour ce qui est de ses propres forces, en particulier au point de vue atomique, et, d'autre part, du cours actuel des événements suivant lequel un conflit mondial pourrait prendre naissance hors de l'Europe ou de l'Atlantique Nord et risquer de s'y étendre, la France croit devoir recouvrer, à l'intérieur de l'Alliance, la disposition directe de ses moyens.

Elle se trouve donc amenée à mettre un terme aux conventions multilatérales et bilatérales qu'elle a conclues au sujet de la présence permanente sur son territoire d'éléments militaires alliés et de sa participation à des commandements « intégrés ». Il va de soi, qu'à partir de ces décisions, elle est prête à régler avec les gouvernements intéressés les dispositions pratiques d'application qui les concernent. Il en est de même des facilités que pourraient s'attribuer mutuellement la France et ses alliés dans le cas d'un conflit où ils seraient engagés ensemble et quant aux mesures de coopération militaire à prévoir dans l'hypothèse d'une action commune, notamment en Allemagne.

Je suis certain, mon cher Premier ministre, que la Grande-Bretagne, alliée constante et glorieusement éprouvée de la France depuis le début de ce siècle et, en outre, grand État européen qui est, par excellence, au fait de la situation du monde comme de l'évolution en cours de l'ensemble

¹ Ce télégramme est communiqué à Washington sous le numéro 521 à 525.

10 MARS 1966

419

de notre continent, comprend très bien pour quels motifs la République française va procéder, pour son compte, à cette adaptation de la forme de l'Alliance, sans remettre aucunement en cause la solidarité des quinze pays qui l'ont conclue et, tout d'abord, celle des deux nôtres.

Je vous prie de bien vouloir agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments de très haute et cordiale considération.

C. de Gaulle.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)